

# COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du mardi 15 octobre 2024

(Session ordinaire)

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, VACHERON Christian, VIAL Philippe, RAVAZY Aurélie, MARTEL LARUE Sonia, VAUDIER Florine, VIAL Céline, MICHEL Fabien, PLASSE Murielle, JIMENEZ GUILLAUME Marion, VALLAS Monique.

Procurations : Mme HENNEQUIN Clémence à Mme RAVAZY Aurélie

M. LACROIX Cyril à Mme PLASSE Muriel

M. CHATRE Philippe à Mme VIAL Céline

Mme WOLTERS Patricia à M. VACHERON Christian

M. DENIS Franck à M. JOANNIN Christian

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M. JOANNIN Christian

**La séance s'ouvre à 20 h 00**

**⇒ Votants : 18**

**⇒ Présents : 13**

\*\*\*\*\*

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du lundi 2 septembre 2024.

⇒ POUR : 18 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Ordre du jour

- 1) Compte rendu des délégations au Maire.
- 2) Droit de préemption urbain hors délégation.
- 3) Approbation du Tableau des Effectifs au 1er octobre 2024
- 4) Département de la Loire : demande de subvention Programme Voirie 2025.
- 5) Préfecture de la Loire : Renouvellement de la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état
- 6) SIEL – Renforcement BT P « La TREILLE 2 »
- 7) SIEL – Eclairage autonome Abris de bus de RD8
- 8) Roannais Agglomération : Avis sur le projet de convention territorial Globale 2025-2029 avec la CAF
- 9) Roannais Agglomération : Avenant à la convention de prestations de service pour la formation des agents.
- 10) Questions diverses.

## 1- Compte-rendu des délégations au Maire

### -Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 2 septembre 2024.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- 09/09/2024 DIA 21/2024  
Parcelle AH 255 située au 315 Route des Verges, superficie 264m<sup>2</sup>
- 09/09/2024 DIA 22/2024  
Parcelle AH 256 située au 315 Route des Verges, superficie de 65 m<sup>2</sup>
- 13/09/2024 DIA 24/2024  
Parcelles AD179 et AD 180 situées au 6 Rue du 8 mai 1945, superficie de 683 m<sup>2</sup>
- 24/09/2024 DIA 25/2024  
Parcelle AH 202 située au 26 Ruelle du Pontet, superficie de 100 m<sup>2</sup>

Arrivée de Mme Marion JIMENEZ GUILLAUME à 20h15, le nombre de présents passe à 14 et le nombre de votants est de 19.

### - Travaux SAR

Madame le Maire rappelle que La phase de démolition par l'entreprise Rathier est terminée et que le chantier suit son cours avec la phase : Gros-Œuvre. (Paiement de la 1<sup>ère</sup> facture LOT 2 : 49963.44 €)

M. Christian JOANNIN expose que CREABOIS est intervenue pour les ouvertures et la visserie.

L'entreprise MOUSSE GAVA doit intervenir semaine prochaine.

- Achat d'une cellule de refroidissement pour la Cantine pour un montant de 5414.40 €. Deux devis ont été demandés par M. Christian JOANNIN pour l'option des grilles.

### - Renouvellement de conventions

Pour les besoins d'un enfant à l'école primaire, la commune a renouvelé *la Convention de mise à disposition d'un bureau Héphaïstos avec la Mairie de Saint-Haon-le Château*

De même pour les besoins du service technique de la commune, *la Convention du Broyeur avec la Commune de Renaison* a été reconduite tacitement.

### - FPIC 2024 :

Madame Le Maire expose que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un dispositif mis en place en 2012 et visant à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Madame le Maire rappelle que le FPIC donne la possibilité d'opter pour trois modes de répartition entre l'EPCI et la commune, et que celui de la « répartition de droit commun » avait été retenu pour St André d'Apchon. Pour les communes dont le montant du

prélèvement est inférieur à 10 000€, celle de St André d'Apchon est de **7538 €**, la contribution s'effectuera en un prélèvement unique.

## **2- Droit de préemption urbain hors délégation**

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

- ❖ 12/09/2024 DIA 24/2024  
Parcelle AD 182, située au 10 Rue du 8 mai 1945, superficie de 351 m<sup>2</sup>

POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

- ❖ 03/10/2024 DIA 26/2024  
Parcelle AH 247, située au 75 route des Verges, superficie de 6064 m<sup>2</sup>.

POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **3- Personnel communal : Approbation du Tableau des Effectifs au 1er octobre 2024**

Afin d'entériner les modifications intervenues dans la collectivité au cours de l'année : nominations, promotions ou intégrations et les ouvertures et fermetures de postes induites, Madame Le Maire invite le conseil municipal à approuver le tableau des effectifs (cf. Annexe).

POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **4- Département de la Loire : demande de subvention Programme Voirie 2025.**

Madame le Maire propose comme chaque année de solliciter le concours financier du Département au titre de l'enveloppe voirie.

Monsieur Jacquit ROCHE présente les devis établis pour le programme 2025.

**TRAVAUX DE VOIRIE 2025  
DEVIS LOIRE DEPARTEMENT**

VOIE COMMUNALE - CARREFOUR - CHEMIN COMMUNAL	N° VC-CR	MONTANT DE LA DEPENSE HT	MONTANT DE LA DEPENSE TTC
CARREFOUR RTE DU VERGAUD ET RTE DU BRESSAN	111-9	1 807,75 €	2 169,30 €
RTE DU VERGAUD	111	28 996,25 €	34 795,50 €
CHEMIN DURAND	36	33 350,00 €	40 020,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>64 154,00 €</b>	<b>76 984,80 €</b>

Mme le Maire propose de demander **25661.60€** de subventions au titre de l'enveloppe de voirie au département, soit 40% du montant total **hors taxes** des travaux.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**5- Préfecture de la Loire : Renouvellement de la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état (PLAT'AU)**

Mme le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que la télétransmission des autorisations d'urbanisme au contrôle de légalité depuis la plateforme PLAT'AU est réalisable depuis l'année dernière. Elle permet de transmettre de manière dématérialisée les actes et les pièces des dossiers d'urbanisme sans perte de temps. Cependant, pour continuer à bénéficier de ce service, il est nécessaire de renouveler chaque année la convention avec les services de l'Etat et de prendre une délibération du conseil municipal.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**6- SIEL – Renforcement BT P « La TREILLE 2 »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de renforcer le réseau électrique pour permettre l'alimentation du nouveau lotissement « Route de la Baude ».

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christian Joannin.

Il expose que les travaux ont pour but de renforcer tous les réseaux secs pour le nouveau lotissement les Jardins de Lou. Le montant global des travaux est de 152783 € HT.

La Commune est concernée par les changements des mâts de l'éclairage public.

Le montant des travaux concernant la commune s'élève à 10665.48€ et que la participation de la commune sera de 6399€ HT soit 60% du montant des travaux.

La participation du SIEL sera de 4266.48 € soit 40% du montant total des travaux.

Madame le Maire propose que le fonds de concours soit amortissable en 5 années

Ce dernier rend compte de la réunion de chantier qui a eu lieu le 4 octobre 2024. La durée des travaux est estimée à 120 jours.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été mise devant le fait accompli.

En effet, les réseaux secs doivent être enfouis. L'éclairage public reposait sur les poteaux de FRANCE TELECOM et conséquemment, la commune est obligée de prévoir l'installation de mâts de lampadaires.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **7- SIEL – Eclairage autonome Abri de bus de RD8**

Madame le Maire rappelle qu'il a été énoncé le problème de sécurité lié à l'absence d'éclairage de l'abri de bus le long de la RD8 au « Vergaud ».

Ainsi, un devis a été demandé au SIEL pour l'installation d'un lampadaire autonome muni d'un capteur solaire, M. Christian Joannin expose que les travaux s'élèvent à 5148.92€ HT. La participation de la commune sera de 60% du montant des travaux soit 3089€.

La participation du SIEL sera de 882.44 € soit 40% du montant total des travaux.

Madame le Maire propose que le fonds de concours soit amortissable en 5 années.

Madame Aurélie RAVAZY suggère que l'ensemble des abris de bus soit éclairé.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **8- Roannais Agglomération : Avis sur le projet de convention territoriale Globale 2025-2029 avec la CAF**

Madame le Maire indique que Roannais Agglomération propose que la commune donne son avis sur le projet de convention globale 2025-2029 avec la caisse d'allocations familiales.

Elle rappelle que Roannais Agglomération a la compétence enfance jeunesse.

En janvier 2020, Roannais Agglomération a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dispositif qui a pris le relais des Contrats Enfance Jeunesse.

Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants d'un territoire, avait été signée pour une durée de 5 ans de 2020 à 2024 par :

- Roannais Agglomération au titre de sa compétence petite enfance, enfance et jeunesse,
- La commune de Pouilly-les-Nonains au titre de sa crèche municipale,
- Les communes du Coteau, Riorges, Mably, Roanne et Villerest, au titre de leur compétence enfance et jeunesse,
- Les communes de Saint-Germain-Lespinnasse, Commelle-Vernay, Saint-Haon-le-Châtel et
- Saint-Romain-la-Motte, au titre du financement de leur accueil périscolaire.

Roannais Agglomération souhaite élargir l'engagement et la signature à l'échelle des 40 communes.

Le Conseil Municipal par manque d'éléments a ajourné ce point de l'ordre du jour.

### **9- Roannais Agglomération : Avenant à la convention de prestations de service pour la formation des agents.**

Madame le Maire expose que la convention de prestation de services « Formation à destination des agents » arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il est proposé de prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2025.

Cet avenant prend effet à compter de sa date de signature.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **10- Questions diverses**

- Distribution des kits de tri biodéchets en porte à porte dans le cœur du village du 5 novembre avec une fin prévisionnelle le 6 décembre 2024
- Intervention de M. Christian JOANNIN pour faire le point sur le Rapport de contrôle des aires de jeux
- Projet relais téléphonique sur une parcelle privée B 782, située à la Tonne (travaux à compter de février 2025)
- Livraison du nouveau poste de transformation électrique Route de la TREILLE : 6/11/2024
- Remerciement de l'association Cantine Apchonnoise pour l'achat de la cellule de refroidissement qui permet à la cantinière de conserver ses plats dans le respect des normes HACCP.
- M. Christian VACHERON présente le Biky Tour en roannais en partenariat avec Roannais Agglomération à l'occasion de la 31<sup>ème</sup> Foire Automnale.
- Madame le Maire propose d'échanger sur le jumelage avec Wittnau.  
Le Conseil Municipal souhaite attendre le retour de la municipalité de Wittnau à ce sujet.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h08

Le Maire,  
Martine ROFFAT

Le secrétaire de séance,

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du  
Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le